

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administrativ federal

Tribunal federal da patentas



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 211.2/02_2025

Lausanne, le 18 mars 2025

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Communiqué de presse commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2024

Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont publié mardi leurs rapports de gestion pour l'année 2024.

Depuis la réorganisation des cours initiée en 2020, l'année 2024 constitue le premier exercice où les huit cours du **Tribunal fédéral** assument pleinement leurs nouvelles compétences. Le nombre d'affaires liquidées se situe dans le même ordre de grandeur que l'année précédente. Au **Tribunal pénal fédéral**, les nouvelles affaires ont légèrement diminué au cours de sa 20^e année d'existence, excepté à la Cour des affaires pénales. À la Cour d'appel, la situation reste tendue, le nombre des juges ordinaires demeurant insuffisant. Le **Tribunal administratif fédéral** a connu une hausse significative des nouveaux recours, notamment en raison de l'augmentation des procédures dans les domaines de l'asile. Malgré un volume d'affaires en hausse, le tribunal a réalisé des avancées dans le développement organisationnel. Le nombre d'affaires nouvellement introduites au **Tribunal fédéral des brevets** a légèrement reculé par rapport à l'année précédente. Le nombre des affaires pendantes a pu être réduit.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2024

En 2024, 7493 affaires ont été introduites au Tribunal fédéral (année précédente : 7558), qui en a tranché 7349 (année précédente : 7420). 12,5% des recours ont été admis (année précédente : 11,9%). La durée moyenne de procédure a été de 195 jours (année précédente : 195). 3775 affaires pendantes ont été reportées à l'année suivante (année précédente : 3631).

Depuis la réorganisation des cours initiée en 2020, l'année 2024 constitue le premier exercice où les cours assument pleinement leurs nouvelles compétences. Il est réjouissant de constater que les quatre cours de droit public et les deux cours de droit civil sont entièrement ou en grande partie en mesure de liquider leurs entrées et de diminuer leur stock d'affaires. En matière pénale, en revanche, le résultat escompté n'est pas encore pleinement atteint. Dans ce contexte, le Tribunal fédéral a formulé une recommandation à l'attention du législateur destinée à simplifier les règles sur le prononcé d'une peine d'ensemble. Une autre recommandation à l'attention du législateur concerne la question de l'indemnisation lors de la réduction de zones à bâtir surdimensionnées. Le Tribunal fédéral considère qu'il serait souhaitable que le législateur légifère pour le futur sur les conséquences en termes d'indemnisation.

Au cours de l'exercice écoulé, le Tribunal fédéral a procédé à la nomination pour une nouvelle période de six ans de l'ensemble des présidents, suppléants et membres des commissions fédérales d'estimation.

Le Secrétariat général du Tribunal fédéral a fait l'objet d'une réorganisation complète, le but étant de mettre sur pied une structure et des processus répondant au mieux aux besoins du tribunal, de ses organes directeurs, de ses membres ainsi que de ses collaboratrices et collaborateurs. Le nouvel organigramme est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Cette réorganisation doit permettre d'optimiser la collaboration entre l'échelon de direction du Secrétariat général, les différentes unités organisationnelles et leurs responsables ainsi qu'avec les autres cadres.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), l'application ChatTF a été conçue pour promouvoir une utilisation responsable de l'IA au sein du Tribunal fédéral. La mise en service de cette application s'effectue par étapes. En outre, les travaux de refonte du site Internet du Tribunal fédéral ont débuté. Le nouveau site Internet devrait être disponible ce printemps.

En 2025, le Tribunal fédéral fête ses 150 ans d'existence en tant que tribunal permanent. Les préparatifs en vue des événements prévus à l'occasion de cet anniversaire ont commencé durant l'exercice écoulé. Des journées portes ouvertes seront notamment à nouveau organisées pour la population comme en 2023.

La Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a rendu 290 décisions concernant la Suisse. Neuf arrêts ont été rendus. La CourEDH a constaté au moins une violation de la Convention par la Suisse dans sept arrêts (année précédente : 7).

Contact :

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias
Tél. 021 318 91 53, Courriel : presse@bger.ch

Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral sur son rapport de gestion 2024

2024 – Charge de travail variable au sein des cours et grand intérêt de la part du public pour de nombreuses procédures

Le Tribunal pénal fédéral a vu son nombre d'entrées ainsi que le taux de liquidation globalement diminuer en 2024. Des différences notables peuvent être relevées entre les cours. Le taux de liquidation pour l'ensemble des cours a été de 94%.

Commission administrative

La Commission administrative a mené différents projets en matière informatique devant permettre à terme de faciliter certains aspects du travail quotidien. Les 20 ans d'activité du Tribunal ont été célébrés et un ouvrage commémoratif a été publié. L'augmentation importante du nombre de demandes traitées par le service de communication est liée à plusieurs procédures d'importance nationale et internationale.

Statistiques – charge de travail et taux de liquidation

	Entrées 2023	Taux de liquidation 2023	Entrées 2024	Taux de liquidation 2024
Cour des affaires pénales	50	114 %	76	68 %
Cour des plaintes	575	107 %	493	96 %
Cour d'appel	52	98 %	50	116 %
Total	677	107 %	619	94 %

Cour des affaires pénales – forte augmentation du nombre d'entrées et nombre de liquidations constant

Durant l'année écoulée, la Cour des affaires pénales a enregistré une très forte augmentation des entrées. Le nombre d'affaires liquidées est demeuré stable en 2024 ; le taux de liquidation en baisse résulte du nombre élevé de nouvelles affaires. La croissance significative du nombre d'entrées concerne en particulier des dossiers menés en français.

Cour des plaintes – baisse du nombre d'entrées et taux de liquidation élevé

En 2024, la Cour des plaintes a connu une baisse notable du nombre de procédures en matière de procédure pénale fédérale et d'entraide judiciaire internationale en matière pénale. Plus de la moitié des procédures ont été liquidées en trois mois et la majorité en six mois. Le taux de liquidation reste élevé malgré une baisse par rapport à l'année précédente.

Cour d'appel – nombre d'entrées stable et taux de liquidation en hausse

Alors que les procédures d'appel ont augmenté en 2024, les procédures de révision ont un peu diminué par rapport à 2023. Le taux de liquidation a pour sa part augmenté. Malgré ces résultats, la situation de la Cour d'appel reste tendue s'agissant du nombre de juges ordinaires encore insuffisant.

Contact :

Tribunal pénal fédéral, Estelle de Luze, Chargée de communication

Tél. 058 480 68 68, Courriel : presse@bstger.ch

Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2024

Avancées au niveau organisationnel malgré un volume d'affaires en hausse

Le Tribunal administratif fédéral a connu en 2024 une nouvelle augmentation significative des nouveaux recours. En parallèle, le tribunal a poursuivi sa stratégie en matière de transformation numérique et réalisé des avancées dans le développement organisationnel.

Conformément aux attentes, le volume des affaires marque une nette augmentation en 2024. On compte ainsi un total de 8198 dossiers ouverts durant l'année, soit 868 de plus que pour l'exercice précédent (2023 : 7330). Cette évolution tient notamment à l'augmentation des procédures dans les domaines de l'asile, de la responsabilité de l'État et de l'action récursoire, de l'économie et de la concurrence.

On compte 5619 procédures pendantes reprises de l'année précédente. Même si le tribunal a pu liquider davantage de dossiers durant l'année sous revue (soit 7144 contre 6661 en 2023), le nombre des affaires pendantes a atteint un total de 6673 (+1054). La durée moyenne des procédures est de 249 jours, ce qui correspond au niveau de l'année précédente (2023 : 250).

Les cinq postes de juge supplémentaires accordés par le Parlement ont été pourvus par l'élection de cinq juges, dont une femme, en septembre 2024. Ceux-ci sont entrés en fonction début 2025. Dans le même temps, l'Assemblée fédérale a réélu l'ensemble des juges du tribunal déjà en activité. Les postes supplémentaires ont entraîné un problème de place dans les locaux. En collaboration avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), un concept a été développé pour aménager ou créer des places de travail sans recourir à des mesures de construction importantes.

Le tribunal a poursuivi son programme de développement organisation eTAF. L'introduction de l'application Acta Nova dans le cadre du projet GEVER a permis d'optimiser la gestion des données. En outre, le déploiement de la nouvelle application FAJUFI, qui doit remplacer les systèmes actuels, a débuté.

Contact :

Tribunal administratif fédéral, Artur Zazo, Responsable de la communication

Tél. 058 469 50 58, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2024

Le Tribunal fédéral des brevets juge en première instance les litiges en matière de brevets sur le territoire suisse. C'est le seul tribunal civil de première instance de la Confédération.

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des affaires nouvellement introduites au Tribunal fédéral des brevets a reculé pour s'établir à 20 (contre 31 l'année précédente). Si le nombre des procédures ordinaires a nettement diminué (11 contre 20 l'année précédente), on note également une légère baisse des procédures sommaires (9 contre 11 l'année précédente).

Sur les 16 procédures ordinaires liquidées, neuf ont fait l'objet d'une transaction et cinq ont donné lieu à un jugement et deux procédures ont été classées parce que devenues sans objet. Sur les neuf procédures sommaires liquidées, sept ont donné lieu à un jugement et deux ont été radiées du rôle parce que devenues sans objet. Le nombre des affaires pendantes à la fin de l'exercice marque un léger recul (24 contre 28 l'année précédente).

Les recettes à hauteur de 1 044 494 francs dépassent largement le montant enregistré l'année précédente (679 987 francs). Cette hausse s'explique par l'entrée en force au cours de l'exercice de plusieurs arrêts rendus l'année précédente et pour lesquels des émoluments judiciaires importants ont pu être comptabilisés avec incidences financières. La légère diminution des charges par rapport à l'année précédente (1 508 459 francs contre 1 522 108 francs) a pour corollaire un déficit pratiquement divisé par moitié en regard de l'exercice précédent (463 966 francs contre 842 121 francs). Le taux de couverture propre se monte à 69 % (année précédente : 45 %).

Contact :

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : mark.schweizer@bpatger.ch